

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 décembre 2014

CP2014_12_34
id. 1380

L'an deux mille quatorze le quinze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**AIDE DU DÉPARTEMENT AUX COMMUNES POUR
L'AMÉNAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE LA FRANÇAISE, MONTEILS, SAVENÈS,
SÉRIGNAC, SAINT-CIRQ ET VILLEBRUMIER**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRÉSENTÉES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2014	270 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	173 834 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	15 252 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	189 086 €
Disponible	80 914 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 15 252 € :

Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) LAFRANCAISE Aménagement d'une aire de jeux place Rémy Cornet VIAM/ACO01920	45 538 €	19 000 €	12%	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 23 septembre 2014.				
2) MONTEILS Travaux de réfection de la clôture au groupe scolaire Eugène Laurent VIAM/ACO01923	5 075 €	5 075 €	18%	<u>913 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 octobre 2014.				
3) SAVENÈS Aménagement de la cour d'école VIAM/ACO01894	11 263 €	11 263 €	31,20%	<u>3 514 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 août 2014.				
4) SÉRIGNAC Aménagement des abords du foyer socio culturel VIAM/ACO01886	5 321 €	5 321 €	23,40%	<u>1 245 €</u>
5) SAINT CIRQ Aménagement et traitement paysager de l'aire de stockage des ordures ménagères VIAM/ACO01918	10 138 €	10 138 €	31,20%	<u>3 163 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22 septembre 2014.				
6) VILLEBRUMIER Création d'un réseau pluvial chemin du pigeonnier VIAM/ACO01909	17 238 €	17 238 €	24%	<u>4 137 €</u>

TOTAL :15 252 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET